

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-03

AVIS est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance ordinaire du 2 avril 2024.

Nature et effet :

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le mardi 2 avril 2024 à 20 h, en la salle du Conseil, au 1199, rue Principale, à Saint-Dominique, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative à l'implantation d'un gazébo faisant office d'abribus pour les écoliers dans la cour avant de l'immeuble situé au 1199, rue Principale (lot n° 2 210 687).

En vertu de l'article 14.2 du règlement de zonage n° 2017-324, un bâtiment accessoire institutionnel doit être installé à 7,00 mètres de l'emprise de rue et à 4,00 mètres d'un autre bâtiment. L'abribus projetée dans la cour avant est à une distance de 4,27 mètres de l'emprise de rue et à 3,60 mètres du bureau municipal.

DONNÉ à Saint-Dominique, ce 4^e jour du mois de mars 2024.



Jolyane Lamarche
Greffière adjointe